



SELECTION CHAMPIONNATS FRANCE VTT_2017

MODALITES DE SELECTION CHAMPIONNATS DE FRANCE 2017 VTT XCO

1. Le Conseiller Technique et Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de l'Equipe Technique Régionale en charge du VTT.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables pour le Championnat de France XCO.
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de la représentation du Comité Auvergne- Rhône Alpes. Il sera tenu compte des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
4. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le CTS et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
5. Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
6. Le sélectionneur se réserve **le droit de ne pas appliquer les quotas attribués** au comité régional.
7. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

QUALIFIES PAR LE COMITE REGIONAL

Le CTR sélectionnera (réglementation du championnat de France) en soustraction des qualifiés d'office selon les règles suivantes. La sélection sera communiquée à l'issue de la manche de Coupe de France du 25 Juin.

Les Quotas attribués (sous réserve de fusion des Comités Auvergne et Rhône Alpes)

- Elite hommes : 6
- Espoirs : 6
- Juniors hommes : 6
- Cadets, cadettes et Juniors dames : 16
- Scratch dames : 16

Les courses supervisées :

- Coupe Auvergne-Rhône Alpes XC du 09 avril
- Coupe Auvergne-Rhône Alpes du 22 avril
- Championnat Auvergne-Rhône Alpes du 11 juin
- Coupe Auvergne-Rhône Alpes du 09 Juillet (participation obligatoire comme course de préparation)

Critères de sélection :

Critère 1 (prioritaire): Classement des trois épreuves (2 premières Coupe Aura et Championnat Régional) : le classement du Championnat régional comptera pour deux épreuves.

Critère 2 : Si un coureur **rentre dans les critères ci-dessus**, il devra avoir obtenu le classement suivant sur une manche de Coupe de France pour être sélectionné:

- Top 120 scratch Open hommes,
- Top 60 Juniors Open,
- Top 120 cadets,
- Top 80 Scratch Dames,
- Top 30 Juniors dames et Cadettes.

Tarifs : cadets/cadettes 16 euros
autres catégories 23 euros

OBLIGATION D'INSCRIPTION PAR L'INTERMEDIAIRE DU COMITE AUVERGNE RHÔNE-ALPES AVEC REGLEMENT DE L'ENGAGEMENT.

BULLETIN D'INSCRIPTION SERA A RETIRER SUR LE SITE INTERNET DU COMITE REGIONAL www.ffc-rhonealpes.com ET A RENVOYER AVANT LE JEUDI 29 JUIN 2017. PASSE CE DELAI AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE.

Grégory LABBE
CTR Rhône Alpes